



Fonctionnement du stationnement résident

Païement : Le paiement se fait directement à l'horodateur en espèces ou par carte bancaire.

Avantages : Le tarif « Résident » permet aux riverains (sur justificatif de domicile) de bénéficier d'une remise de 60% sur les tarifs de stationnement et de prépayer une semaine de stationnement au tarif préférentiel.

Conditions d'accès : Le résident est une personne physique dont la résidence principale est située dans une des voies réglementées par le stationnement payant ou à l'immédiate proximité.

Modalités de délivrance des cartes « Résident »

La carte « Résident » est délivrée par
La Régie des Horodateurs
Direction Générale des Services Techniques
Bd. Lantivy
20 000 Ajaccio

Sur présentation de justificatifs suivants, **dans la limite d'un véhicule par foyer** :

- certification d'immatriculation du véhicule ;
- taxe d'habitation de l'année en cours (bail de location, si résident depuis moins d'un an) ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF-GDF, téléphone).

Tarifs : Le stationnement est payant du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Le système permet de proposer une tarification en fonction de l'utilisation réellement faite par le résident pour un stationnement régulier ou permanent à proximité de son logement. Il dispose donc de deux possibilités : le tarif à l'heure ou le forfait hebdomadaire.

Tarif horaire : La carte « Résident » permet d'obtenir une réduction de 60% sur toutes les zones de la ville. Par exemple, se garer deux heures sur le Cours Napoléon (zone orange) coûtera 2€ - 60% = 0.80 € ; 2 heures sur le Boulevard Sampiero (zone bleue) : 1€ - 60% = 0,40 €

Tarif hebdomadaire : Le résident peut prépayer une semaine de stationnement au tarif préférentiel.

Durée de validité : La carte « Résident » est valable un an et doit être renouvelée avec les pièces justificatives à la Régie des Horodateurs.

La carte « Résident » doit être visible et apposée sur le côté droit du pare-brise.